



Observatoire International du Bonheur (OIB)

► Contexte

1. POLITIQUE ET GÉOPOLITIQUE

L'idée de faire du bonheur un objet scientifique de recherches, est née du constat que les instances politiques et gouvernementales commencent à intégrer la notion de bonheur dans leur processus décisionnaire.

1.1 HISTORIQUE

Jan Tinbergen, prix Nobel de l'économie, témoin de la crise de 1929, s'est consacré à trouver des solutions permettant d'éviter le renouvellement d'une telle catastrophe dans le futur.

Il a élaboré des règles, destinées à la mise en place d'une politique économique puissante, au service du bien-être social et individuel et a déclaré, en 1950, que le produit national brut (PNB) n'est pas le bonheur national brut (BNB).

En 1972, Jigme Singye Wangchuk, jeune roi du Bhoutan déclare que le BNB est de loin plus important que le PNB. Il en a fait le fondement de la gouvernance de son pays pendant presque 40 ans. Le bonheur national brut est fondé sur quatre piliers : le développement socio économique éthique et durable, la préservation et la promotion de la culture, la conservation de l'environnement et la bonne gouvernance.

En 1990 Amartya Kumar Sen, prix Nobel de l'économie, avec l'économiste pakistanais Mahbub Ul Haq, a fondé l'indice du développement humain connu sous le sigle IDH.

Nous voyons émerger une nouvelle génération d'indices qui n'ont plus vocation à mesurer la seule progression d'un bien être exclusivement fondé sur la notion de richesse matérielle, mais qui essaient d'appréhender l'homme et son environnement : IBM (indice de bonheur mondial), PID (Produit intérieur doux), DID (Dépense intérieure dure), etc.

1.2 ENJEUX ACTUELS

Par délibération sans vote du **19 juillet 2011**, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté **une résolution sur le bonheur comme approche globale du développement**.

L'assemblée a invité les Etats membres à « *élaborer de nouvelles mesures qui tiennent mieux compte de l'importance de la recherche sur le bonheur et le bien-être afin d'orienter leur politique de développement* ».

Elle demande également aux Etats « *qui ont élaboré de nouveaux indicateurs ou adopté d'autres initiatives à en faire part au Secrétaire général afin de contribuer aux activités de l'ONU dans le domaine du développement, y compris à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* ».

« *Consciente que des modes de production et de consommation non viables peuvent freiner le développement durable et reconnaissant la nécessité*

d'adopter une approche de la croissance économique plus large, plus équitable et plus équilibrée », l'Assemblée s'est félicitée de l'offre du Bhoutan d'organiser une table ronde à ce sujet.

La réflexion sur le développement s'affranchit donc du carcan économique strict pour une approche « *plus équitable et plus équilibrée* », qui devra nécessairement être transdisciplinaire et prendre ainsi en compte l'interdépendance des facteurs pouvant contribuer au bonheur et au bien être, non seulement de l'humanité, mais également de la vie dans sa globalité.

2. ECONOMIQUE ET FINANCIER

La crise financière et économique actuelle, souligne l'urgence d'encourager les interactions des sciences humaines et sociales entre elles, ainsi qu'avec les autres sciences.

L'approche exclusivement économique de cette crise est réductrice. Le sentiment d'urgence mis en avant par les enjeux strictement économiques est présenté trop souvent invoquée pour justifier l'abandon des autres aspects du développement, notamment les contraintes environnementales et sociales.

La « dette » non monétaire, provoquée par l'activité économique et financière dans les autres sphères de la vie commence enfin à être prise en compte. Dans le monde économique, c'est par l'élaboration de nouveaux référentiels notamment ceux de la norme ISO 26000 et la notion de RSE (responsabilité sociétale des entreprises).

Cette norme donne les lignes directrices pour toute organisation souhaitant assumer la responsabilité des impacts de ses décisions et activités par un comportement transparent et éthique qui contribue au développement durable, y compris la santé des personnes et **au bien être de la société**.

Dans le monde financier, de nouveaux produits voient le jour : ce sont les titres financiers responsables (du point de vue social, environnemental, sociétal et de gouvernance) qui militent pour une épargne citoyenne contribuant au développement durable.

Les banques, privées ou publiques, nationales ou internationales, commencent à appliquer des normes de sélection pour le financement des investissements qui se doivent d'être respectueux de l'homme et de la nature au travers de directives sociales et environnementales.





Convention nationale des avocats à Nantes
18 au 22 octobre 2011 (350 participants)

3. SOCIOCULTUREL

Le monde de l'économie, et dans son sillon celui de la politique, s'intéresse donc à la notion de bonheur, impactant de manière innovante les sciences humaines et sociales.

Le centre de recherche du Bhoutan a identifié le développement socio-économique éthique et durable comme l'un des quatre piliers du BNB.

En adjoignant, et en les plaçant en premier lieu, les mots « socio » et « éthique » aux mots « économique » et « durable », les chercheurs bhoutanais donnent une dimension novatrice et exigeante à l'approche du progrès sociétal.

De même, la préservation et la promotion de la culture sont, en soi, un autre des quatre piliers du BNB. La culture a été identifiée non seulement comme le meilleur facteur de résilience sociale, mais aussi comme ce qui permet à la société d'être florissante et épanouie.

Dans le monde globalisé, l'interdépendance des cultures les interroge d'une manière innovante, parfois vivifiante, parfois mortifère. L'impact des études sur le progrès sociétal et le bonheur est donc concerné par les enjeux socioculturels.

4. JURIDIQUE ET JUDICIAIRE

Les changements de stratégie socio politique en cours exigent une compréhension profonde de nombreux domaines de connaissance et leurs implications légales doivent être mises en relief.

La norme ISO 26.000 ouvre la voie à une réflexion plus approfondie sur la RSJ : la **responsabilité sociétale des juristes**. Cette réflexion, encore nouvelle est à développer.

Une première « ouverture » dans le monde en mutation du droit a été faite en France, par le **Conseil national des barreaux**, qui a adopté une **Charte de l'avocat citoyen responsable**, prenant en compte l'impact environnemental et sociétal dans l'activité des cabinets.

Des initiatives fortes sont également lancées par divers acteurs référents dans le monde financier. Ainsi, le département juridique de la **Banque mondiale** vient de mettre en place le GFLJD (Global Forum on Law, Justice and Development) destiné à dégager des solutions innovantes pour le développement par le biais du droit.

En conséquence, il y a urgence à contribuer aux travaux de l'ONU avec l'éclairage particulier de l'apport du droit en matière de progrès sociétal. En effet, le droit, organisateur de la société et garant de la justice est encore insuffisamment présent dans les travaux sur le développement.

► Objectifs

OBJECTIF GÉNÉRAL

Faire progresser la notion de progrès sociétal en plaçant au centre de la réflexion sur le bonheur, les valeurs fondamentales d'humanité, qui fondent le socle du droit.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Participer à la stratégie internationale de recherche pluridisciplinaire et d'innovation en matière de progrès sociétal et de bonheur.

Etre un accélérateur de recherches pour tous ceux qui, par le champ de leurs recherches, contribuent à cet objet en créant une synergie entre chercheurs, enseignants, étudiants et citoyens d'horizons différents,

Contribuer à la production de nouvelles connaissances.

Initier l'élaboration d'un droit du progrès sociétal dans une approche respectueuse des diversités culturelles.

► Approche

L'O.I.B. est un lieu de rencontre, de partage et de réflexion, international et transdisciplinaire. Il met en œuvre des projets transversaux et innovants, ayant une dimension nationale, communautaire et internationale. Il a pour vocation de :

- faire l'inventaire, centraliser et être le dépositaire des travaux et parutions sur le bonheur,
- permettre à des chercheurs de poser un regard sur ces travaux afin d'en tirer des synthèses pour mettre celles-ci à la disposition de tous, et tout particulièrement auprès des sphères scientifique, juridique, économique et politique,
- créer des synergies et permettre à tous d'accéder à des niveaux supérieurs de recherches,

Tous les travaux de l'Observatoire sont partagés librement et sans entrave.

CADRE INSTITUTIONNEL

L'Observatoire international du Bonheur est une association sous le régime de la loi 1901, (association à but non lucratif), créée par assemblée constitutive du 21 mai 2010. C'est le laboratoire d'excellence de l'EFACS (Ecole de Formation des Avocats Centre Sud), école créée par la loi du 31 décembre 1971, déclarée d'utilité publique).

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Le Conseil scientifique est composé d'éminents juristes originaires de différentes cultures. Ce Conseil a pour rôle de guider les travaux et contributions des membres de l'OIB.

RÉALISATIONS

- La table ronde du 10 décembre 2010 à Montpellier
- Les premières Assises internationales du bonheur les 9 et 10 septembre 2011 à Sète
- La Convention nationale des avocats à Nantes du 19 au 22 octobre 2011

► Projets

MISE EN PLACE DE TROIS PÔLES D'ACTIVITÉS

- Recherches sur le droit et progrès sociétal et la responsabilité sociétale des juristes,
- Actions sur le terrain,
- Formations transdisciplinaires à destination des juristes comme de la société civile.

ELEMENTS D'AGENDA

Août 2012 : animation sur le bonheur et la culture

14 et 15 Septembre 2012 : Deuxièmes assises internationales du bonheur
24 Octobre 2012 : Développement Durable et droit de la Nature » avec l'IAMM - Montpellier

2013 : Séminaire International relatif au rôle du Droit dans une approche holistique du développement - Montpellier

► Contact

Pour plus d'informations, contactez :



Yann MERIC
Vice-Président



Philippe CANONNE
Président de l'OIB

Yamouna DAVID
Vice-Présidente
Exécutive



www.Oib-France.com / secretaire@oib-france.com

14 rue Marcel de Serres - 34961 Montpellier Cedex 2 - France / Tel + 33 (0) 673 474 060